PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOGELHEIM DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2025

Le quatorze janvier deux mille vingt-cinq, sous la présidence de M. KAMMERER Joseph, Maire, ouverture de la séance à vingt heures.

Présents : Roger GROSHAENY et Jacky SITTLER Adjoints,
Philippe STOFFEL, Philippe RAFFAINER, Philippe GANTZ, Jean-Michel RIESS, Séverine GROSHAENY, Simone CZAJKOWSKI et Virginie LIGIBELL, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Corinne BIRGAENTZLE, Sandrine JECKER, Myriam BLIND, Anne BRENDEL, Pascal FAHRER.

Procurations : Sandrine JECKER à Joseph KAMMERER, Myriam BLIND à Jacky SITTLER, Anne BRENDEL à Roger GROSHAENY

Secrétaire de séance : Roger GROSHAENY, Adjoint au Maire **Date de convocation** : 10/01/2025

Elus en exercice	15
Présents	10
Excusés	5

Le quorum étant atteint, M. le Maire énumère les points à l'ordre du jour.

ORDRE DE JOUR

1	Désignation d'un secrétaire de séance
2	Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024
3	Informations relatives aux décisions prises par délégation • Déclarations d'intention d'aliéner 2024
4	Protection sociale complémentaire – mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance
5	Compte-rendu de réunion ➢ Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, conseil communautaire du 16 décembre 2024 ➢ Association de parents d'élèves du RPI LogelAppenSchlag, réunion du 3 décembre 2024 ➢ Brigade Verte, bilan d'activités
6	Rapport de Commission Communale ➢ Commission Urbanisme, Construction, Travaux, Entretien des Bâtiments Communaux, le 21 novembre 2024 ➢ Commission Environnement Agriculture, Fêtes et Relations Publiques ➢ Commission Consultative Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le 3 décembre 2024 ➢ Commission Sport, Culture, Vies associative et scolaire, le 9 décembre 2024 Calendrier des commissions
7	Informations ➢ Fréquentation de la cantine ➢ Analyse de l'eau
8	Divers ➢ Grands Anniversaires ➢ Commémoration de la Libération de Logelheim ➢ Fête des aînés

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner M. Roger GROSHAENY pour remplir cette fonction.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024

Le Conseil municipal approuve le procès- verbal de la dernière séance à l'unanimité des membres présents.

3 - Informations relatives aux décisions prises par délégation

➢ **Arrêté municipal n° 48** : arrêté portant autorisation d'occuper la voie communale Grand Rue à l'occasion de l'After Work de Noël organisé par le restaurant « Le Rendez-Vous des Copains », le 20 décembre 2024

➢ **Déclaration d'Intention d'Aliéner**
Le Conseil municipal est informé des décisions prises au cours de l'année 2024 dans le cadre des déclarations d'intention d'aliéner :

	Notaire	Vendeur	
1	Me Julien LUCAS Notaire	M. Alan SONNTAG	3 rue des Fleurs
2	Me Magali MULHAUPT	SCI SITAEL	13 rue des Saules
3	Me Mélanie DEL NERO	M. GROSS Nicolas	2 rue Pierre Charles
4	Me Sandrine GLATZ	FUCHS Arnaud et Marine	1 rue des Noyers

Le Conseil Municipal prend acte.

4 - Protection sociale complémentaire – mandatement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC).

Cette ordonnance a introduit le caractère obligatoire de la participation des collectivités au financement des garanties de PSC, destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent à compter du 1er janvier 2025.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L827-3 du CGFP :

- soit à titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L310-12-2 du Code des assurances ;
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans.

La réforme de la PSC n'est, à ce jour, pas finalisée. Le dispositif réglementaire devrait être amené à se renforcer compte tenu des dispositions actées dans l'accord national collectif portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives au CSFPT.
Pour être pleinement effectif, cet accord appelle une transposition législative et réglementaire.

Les conventions de participation sur le risque prévoyance doivent respecter les garanties minimales prévues par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui

constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur à hauteur de 50 % au minimum de la cotisation de l'agent, dans le cas d'une souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Depuis le 1er janvier 2013, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) a mis en place, au titre du risque prévoyance, deux conventions de participation successives. La convention de participation en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Aussi, dans cette continuité et conformément aux dispositions de l'article L827-7 du CGFP, le CDG 68 a décidé de mettre en œuvre, pour le compte des collectivités et établissements affiliés de son ressort, un marché public afin de choisir un organisme compétent au sens de l'article L827-5 du CGFP et conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le CDG 68 a fait le choix d'anticiper en partie la transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 en lançant une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés du département, sur la base de sa compétence de négociation prévue par l'article L224-3 du CGFP pour les collectivités ne disposant pas d'un comité social territorial.

L'objectif de cette négociation est la conclusion d'un accord collectif local fixant les orientations du dossier de consultation des entreprises destiné à :

- répondre au plus près des besoins en couverture d'assurance des agents ;
- offrir un haut degré de protection du maintien de salaire à un coût maitrisé ;
- assurer un pilotage du contrat collectif d'assurance dans le respect du dialogue social.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance.

À l'issue de cette procédure de consultation, la commune de Logelheim conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu le Code des assurances ;
Vu le Code de la mutualité ;
Vu le Code de la sécurité sociale ;
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une règlementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;
Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;
Vu la délibération du CDG 68 en date du 26 mars 2024 approuvant le renouvellement de la convention de participation sur le risque Prévoyance à effet du 1er janvier 2026 ;
Vu la délibération du CDG 68 en date du 15 octobre 2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure un accord collectif local sur le risque Prévoyance pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent ;
Vu l'avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 26 novembre 2024 ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Le Conseil municipal :

- **Mandate le CDG 68** afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local.

- **S'engage à communiquer** au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation.

- **Prend acte** que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par l'autorité territoriale ou le conseil municipal.

- **Prend acte** que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68.

5 - Compte rendu de réunion

➢ **Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, Conseil communautaire du 16 décembre 2024**

M. Roger GROSHAENY, Adjoint au Maire et Conseiller Communautaire rappelle les points à l'ordre du jour. La séance a fait l'objet d'une demande de subvention DSIL 2025-2026 concernant la STEP de Volgelsheim. Les tarifs de la redevance 2025 concernant l'assainissement a été approuvé. Le rapport annuel 2023, la mise à jour du règlement de collecte ainsi que les tarifs 2025 concernant la prévention et la gestion des déchets ont été abordés ainsi que le budget 2025. Un point a été fait sur une demande de subvention du Multi Accueil Papouille. Il a été abordé également la zone d'activités de Fessenheim, ainsi que le défrichement de la piste cyclable de Fessenheim. En matière d'énergie et de climat, la convention Hellio a été présentée ainsi que l'évolution du dispositif d'aide à la rénovation énergétique. En termes d'habitat, le dispositif pour l'habitat privé 2024-2029 ainsi que l'attribution d'aides à la rénovation OPAH. Enfin, la thématique environnement a été évoquée et notamment la convention d'objectifs 2025 pour la maison de la nature, la programmation du GERPLAN et les animations 2025 de la zone Natura 2000. La réunion s'est terminée sur un point concernant le personnel et les élus.

➢ **Association des parents d'élèves du RPI LogelAppenSchlag, le 3 décembre 2024**

M. le Maire rend compte des points à l'ordre du jour. L'association a été créée pour organiser des événements permettant de faire des bénéfices en vue de financer des projets pour l'école et notamment la kermesse des écoles. Ils organisent le dimanche 26 janvier 2025, une bourse aux jouets et vêtements d'enfants avec proposition de restauration sur place pour gagner de l'argent pour faire vivre ces projets. Des manifestations seront organisées dans les trois villages (soirée jeux...).

➢ **Brigade Verte, bilan d'activité du mois d'octobre et de novembre 2024**

M. le Maire informe que la Brigade Verte a dressé :

- Pour octobre 2024 : 10 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, 1 rapport concernant un animal mort et 1 rapport concernant la présence de 2 motos non immatriculé sur le chemin rural entre Logelheim et Sundhoffen qui ont pris la fuite.
- Pour novembre 2024 : 11 rapports pour lesquels aucun signalement n'a été recensé, 1 rapport concernant un chien en divagation. La brigade verte a également assuré le service d'ordre lors de la cérémonie du 10 novembre.

6 - Rapport de Commission Communale

➢ **Commission Urbanisme, Construction, Travaux, Entretien des Bâtiments Communaux, le 21 novembre 2024**

M. Roger GROSHAENY, Adjoint au Maire rend compte des points à l'ordre du jour :

N° dossier	Pétitionnaire - adresse	Nature des travaux	AVIS FAVORABLE	AVIS DEFAVORABLE
PERMIS DE CONSTRUIRE				
DP 068 189 24 A 0003 Date de dépôt : 20/09/2024	STOFFEL Philippe 3 rue d'Appenwihr	Construction d'une maison individuelle	X	
DECLARATION PREALABLE				

DP 068 189 24 A 0021 Date de dépôt : 13/05/2024	SEILER Lily 3 rue des Saules	Pergola et ravalement des façades	X	
DP 068 189 24 A 0022 Date de dépôt : 16/09/2024	GIRAUD Eric 16 rue des Pâturages	Piscine	X	
DP 068 189 24 A 0023 Date de dépôt : 19/09/2024	JECKER Sandrine 1 impasse des Centuries	Carport	X	
DP 068 189 24 A 0024 Date de dépôt : 07/10/2024	RODEGHIERO Sonia 2 impasse des Centuries	Création d'une fenêtre	X	
DP 068 189 24 A 0025 Date de dépôt : 07/10/2024	EDF ENR (PERTUZOT) 2 rue des Blés	Panneaux photovoltaïques	X	
DP 068 189 24 A 0026 Date de dépôt : 15/11/2024	GANTZ Philippe 15 rue des Champs	Panneaux photovoltaïques	X	
CERTIFICAT D'URBANISME				
CU 068 189 24 A 0008 Date de dépôt : 16/09/2024	Me LOEB OSSOLA	Mittelfeld Anwender		
CU 068 189 24 A 0009 Date de dépôt 27/09/2024	Me LOEB OSSOLA	Ligne Mittelfeld Anwender		
CU 068 189 24 A 0010 Date de dépôt 12/10/2024	M. Denis STREICHER 3G IMMO	8 Grand Rue		
CU 068 189 24 A 0011 Date de dépôt 25/07/2024	Me GLATZ	1 rue des Noyers		

➢ **Commission Environnement, Agriculture, Fêtes et Relations Publiques**

M. le Maire rend compte des travaux effectués concernant le bulletin communal qui a été distribué avant Noël. Il souligne que des Maires ont félicité la commune pour la qualité du document. Il remercie également la graphiste qui a fait un très bon travail. Il informe également des travaux des plantations effectués et fait le point sur les travaux en cours notamment concernant la fête des aînés.

➢ **Commission Communale Consultative des Sapeurs-Pompiers Volontaires, le 3 décembre 2024**

M. Jacky SITTLER, Adjoint au Maire indique qu'il s'agit de la première réunion suite à la création du nouveau corps Logelheim-Appenwihr. L'effectif du CPI est stable, il y a toujours 18 pompiers. La tournée des poteaux d'incendie a été effectuée ainsi que le contrôle débit pression des poteaux incendie de Logelheim. Le CPI devra faire l'acquisition de deux tenues, du matériel sera également récupéré à l'ancienne caserne d'Appenwihr. La commune d'Appenwihr demande à ce qu'un deuxième élu puisse siéger au CCCSPV. En 2024, il y a eu 26 interventions dont 18 sur le ban communal de Logelheim et 8 à Appenwihr.

➢ **Commission Sport, Culture, Vies associative et scolaire, le 9 décembre 2024**

M. Jacky SITTLER, Adjoint au Maire, rend compte de l'ordre du jour de la réunion qui a vocation à préparer la commémoration de la libération de Logelheim qui se déroulera le 4 février prochain. Il présente le projet de commémoration, et du travail effectué en lien avec Joseph ARMSPACH et l'école de Logelheim.

Calendrier des commissions :

- Commission Environnement, Agriculture, fêtes et Relations Publiques : 21 janvier
- Commission Sport, Culture, Vies associative et scolaire : 28/01 à 19h

7 - Informations

➢ **Fréquentation de la cantine**

M. Jacky SITTLER, 3ème Adjoint, fait part de l'effectif moyen au cours:

du mois de novembre 2024	15 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	114	8.1
Cantine 11h30 – 13h30	552	36.8
Étude du soir 16h00 – 18h30	155	11.1

du mois de décembre 2024	12 jours de classe	
	Nombre total d'enfants	Moyenne
Étude du matin 7h30 – 8h00	105	8.8
Cantine 11h30 – 13h30	443	36.9
Étude du soir 16h00 – 18h30	158	13.2

➢ **Analyse de l'eau**

Le prélèvement réalisé le 19 novembre 2024 au robinet de la mairie fait apparaître que l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

8 - Divers

➢ **Grands Anniversaires**

La commune de Logelheim honorera :

- M. Salvatore CIRIMELE qui fêtera ses 85 ans le 6 février,
- Mme Marie-Josèphe HEINRICH, née BELLICAM qui fêtera ses 80 ans, le 21 mars
- M. et Mme Francis BILDSTEIN, qui fêteront leurs noces d'or, le 21 février.

M. le Maire évoque un projet de location d'un lieu de stockage temporaire et sollicite l'avis du conseil municipal sur cette question. Le Conseil donne son aval, M. le Maire fera des propositions lors d'un prochain conseil municipal.

La prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le mardi 1er avril 2025 à 20 heures.

M. le Maire clôt la séance à 21h20

Le Maire,
Joseph KAMMERER

Le secrétaire de séance
Roger GROSHAENY